

5767

CERTIFICAT DE CONFORMITE
(véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné Remorques MOIROUD S.A.S, constructeur certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

- (2) Dénomination :
 - (D 1) Marque : MOIROUD
 - (D 2) Type, variante, version : TB1250

FA	VB	TD
----	----	----

 (1)
 - (D 3) Dénomination commerciale : TB1250
 - (E) Numéro d'identification ou numéro dans d'ordre dans la série du type : V|L|V|T|B|1|2|5|0|0|0|0|0|2|6|6|2 (3)
 - (F 1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : 1250
 - (F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 1250
 - (F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : non concerné
 - (G) masse en service (G1 + 75) (kg) : non concerné
 - (G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : 250 (3)
 - (J) Catégorie internationale : 02
 - (J 1) Genre national :

REM	RESP
-----	------

 (1)
 - (J 3) Carrosserie : (désignation nationale)

PLATEAU	TRAVAUX
PTE-ENG	
BENNE	
FOURGON	
BACHE	
CIT-EAU	
CARB-LEG	

 (1)
 - (K) Numéro de la réception par type : L.0372.79.05
 - (P 1) Cylindrée (en cm3) : non concerné
 - (P 2) Puissance nette maximale (kW) : non concerné
 - (P 3) Source d'énergie : non concerné
 - (P 6) Puissance administrative (CV) : non concerné
 - (Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg) : non concerné
 - (S 1) Nombre de places assises y compris celle du conducteur : non concerné
 - (U 1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) : non concerné
 - (U 2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mm-1) : non concerné
 - (V 7) CO² (g/km) : non concerné
 - (V 9) Classe environnementale : non concerné

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)

- sort de nos usines (magasin) le 07 FEV. 2008

pour être livré à (nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire) 27. F. F. C. C.

FAIT à SAINT BONNET DE MURE, le 07 FEV. 2008

REMORQUES MOIROUD S.A.S.
Z.I. du Chanay
69720 SAINT BONNET DE MURE
Tél. 04.78.40.95.27 - Fax 04.78.40.96.26
Code APE 342 A RC Lyon B Siret 324 971 571 00017
TVA Id. FR 26 324 971 571

- 9.11.2 Arrière : 1 indépendant situé côté gauche ou 1 groupé avec le feu de position arrière gauche
- 9.12 Feux d'encombrement : 2 combinés (si largeur + 2 m 10)
- 10. DIVERS -
- 10.1 Accessoires :
 - 10.1.6 extincteur : 1 en option (pour carrosserie CARB LEG) ABC 6 kg
- 10.2 Marque d'identité :
 - 10.2.1 Emplacement de la plaque de constructeur : fixée à l'avant droit sur un élément indémontable.
 - 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : à l'avant droit à proximité de la plaque constructeur, sur un élément indémontable.
 - 10.2.3 Structure du numéro d'identification : 17 caractères
 - . les 3 premiers caractères correspondent au code de constructeur (VLV)
 - . les 6 caractères suivants correspondent à l'appellation commerciale (TB1250)
 - . les 8 chiffres suivants correspondent au numéro d'ordre dans la série du type.
 - 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : VLVTB125000002430

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur :
REMORQUES MOIROUD - ZI Le Chanay - 69720 SAINT BONNET DE MURE
 que les véhicules de catégorie internationale 02 genre : REM / RESP
 marque : MOIROUD
 type : TB 1250
 version(s) : FA - VB - TD
 variante(s) : néant
 livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Nota : la mise à jour de la réception est motivée par :

- remise en forme de la notice descriptive conformément à l'arrêté du 03 mai 2004,
- adjonction d'un nouveau type de timon, d'une nouvelle commande de frein et d'anneaux,
- modification des dimensions,
- mise en conformité du système de freinage suivant la directive 71/320/CE modifiée 2002/78/CE.

Fait à Villeurbanne, le 30 novembre 2005
 L'adjoint au chef de la subdivision Lyon 1
 Signé : F. MARTINEZ

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro L.0372.79.05
 Lyon, le 08 décembre 2005
 Pour le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement et par délégation,
 L'attaché à la division des contrôles techniques
 Signé : J.L. PRAT

(1) Rayer les mentions inutiles
 (2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation
 (3) A compléter

NOTA - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception par type.
Rappel : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312.1 à R312.25, R314.1 à R317.7, R317.15 à R317.17 et de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
 - d'une déclaration à la Préfecture,
 - le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service en charge des réceptions